



Le 25 mars 2010

À tous les bénévoles du District scout des Laurentides

Objet : Mise en candidature 2010

Bonjour,

À l'assemblée générale du 26 mai 2010, il y aura élection au District scout des Laurentides pour quatre (4) postes à combler au conseil d'administration : (une (1) personne représentant la gestion, deux (2) postes cooptés et une (1) personne représentant les 18-30 ans). Les mandats sont de deux ans. ***Toute personne intéressée doit compléter le formulaire joint en annexe et le retourner au comité de mise en candidature au secrétariat scout avant le 15 avril 2010.***

Les critères d'admissibilité pour les postes d'administrateurs au conseil se retrouvent à l'article 14.5.1 des règlements généraux du District.

À titre d'information, ce sont les mandats des personnes suivantes qui se terminent cette année :

Francine Gendreau, cooptée
Manon B.-Dionne, cooptée

Julie Pagé, gestion
Cédryck Mimault, 18-30 ans

Scouètement vôtre,

Le comité de mise en candidature
/mm
p.j.



MISE EN CANDIDATURE

À UN POSTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU POSTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 18-30 ANS

L'élection aura lieu le 26 mai 2010 lors de l'assemblée générale du District

COORDONNÉES DU CANDIDAT

Nom: _____ Prénom: _____

Adresse: _____ Ville: _____

Code Postal: _____ Tél: (R) _____ (B) _____

Date de naissance ____ / ____ / ____

Poste(s) occupé(s) présentement: _____

BREF CURRICULUM VITAE: _____

EXPÉRIENCES DANS LE MOUVEMENT: _____

À L'EXTÉRIEUR DU MOUVEMENT: _____

Signature du candidat: _____ Date: ____ / ____ / ____

Signature d'un appuieur: _____ Date: ____ / ____ / ____

Signature d'un appuieur: _____ Date: ____ / ____ / ____

À RETOURNER AVANT LE 15 AVRIL 2010

Secrétariat du District scout des Laurentides

a/s Comité de mise en candidature

13908 boul. du Curé-Labelle, C.P. 1005, succ. St-Janvier, Mirabel, Qc, J7J 1A1
Critères de sélection pour un poste d'administrateur au Conseil d'Administration

14.5.1 Critères de sélection (idéalement)

- a) Avoir oeuvré au moins deux (2) ans au sein du mouvement.*
- b) Formation Noeud de Gilwell ou Cabestan vert ou conditionnel à l'obtention du brevet dans l'année qui suit.*